

# Comment utiliser nos services ?

## 1 • Vos besoins

Contactez-nous sur notre numéro unique, un téléconseiller vous répondra directement.

Il effectuera une étude personnalisée de vos besoins et répondra à toutes vos demandes.

## 2 • Nos recherches

Immédiatement nous effectuons la recherche auprès de nos différents partenaires.

## 3 • Nos propositions

Nous vous transmettons au moins 3 devis qui répondent à vos besoins ce qui vous permet d'avoir le choix.

## 4 • Notre aide

Nous vous aidons à faire votre choix et nous occupons de la mise en place du nouveau contrat et de la résiliation de l'ancien.

## 5 • Notre suivi

Nous restons votre interlocuteur privilégié quelle que soit la solution retenue et ce pendant toute la durée du contrat.

# Qui sommes nous

2AH L'Assurance Pour Tous est un intermédiaire en assurance, agréé Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) qui permet aux particuliers et aux personnes vulnérables d'accéder à des solutions d'assurances complémentaires santé et de biens, adaptées à leurs besoins et à leur budget.



## Votre demande de devis en ligne sur

[www.2ah-assurance.fr](http://www.2ah-assurance.fr)

Répondez à quelques questions et fixez un rendez-vous téléphonique en fonction de vos disponibilités.

## Plus d'informations ?

Tél : 02.35.76.47.20

[2ah@assuranceetservices.org](mailto:2ah@assuranceetservices.org)

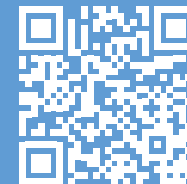
Ouverts de 9 h à 18 h du lundi au vendredi.  
Vous serez mis directement en relation avec l'un de nos conseillers en Normandie.  
Appel non surtaxé.

« 2AH L'Assurance Pour Tous »  
est une appellation déposée, protégée et utilisée par la Société SOGEAS SOLIDAIRE  
Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale agréée par la DREETS NORMANDIE

SASU au capital de 329.000 € - RCS de ROUEN n°892 379 835 - Siège: 140 rue de la Chapelle à AUZEBOSC (76190) - Tél : 02.35.76.47.20 - Code APE: 6622Z - Registre des Intermédiaires d'Assurance n°21001488 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances - sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 ([www.acpr-banque-france.fr](http://www.acpr-banque-france.fr)). SOGEAS SOLIDAIRE exerce son activité en application des dispositions de l'article L-521-2 b du Code des Assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande - Réclamation : Toute réclamation visant le cabinet doit être envoyée l'adresse email suivante : [reclamations@sogeas-solidaire.fr](mailto:reclamations@sogeas-solidaire.fr)

# Choisissez le contrat d'assurance personnalisé pour vos majeurs protégés

Nous recherchons pour vous les contrats d'assurance adaptés aux besoins et au budget de votre majeur protégé.



## SANTÉ

### • La complémentaire santé

Votre complémentaire Santé, responsables et conformes au « 100% Santé » sans reste à charge.

### • Seniors' Santé

Notre complémentaire spécifique pour les résident en EHPAD.

## EMPRUNT

Assurez un nouveau prêt immobilier ou changez l'assurance d'un prêt en cours !

## HABITATION

Locataire, Colocataire, Propriétaire...  
Assurez votre résidence pour vous protéger des conséquences d'un éventuel sinistre.

## VOYAGE

L'assurance voyage vous permet d'être protégé en cas de problème, n'importe où sur le globe.

## ANIMAUX

L'assurance animal vous permet de prendre soin de votre compagnon et de votre porte monnaie.

## MOBILITÉ

### • Assurance Auto

L'assurance automobile obligatoire vous permet l'indemnisation des tiers en cas d'accident.

### • Assurance Véhicule sans Permis

Tout comme une auto classique, votre véhicule sans permis à l'obligation d'être assuré.

### • Assurance 2 roues

Assurez votre deux roues afin de rouler sereinement.

### • Assurance NVEI

Assurez votre Véhicules Électriques Individuels en souscrivant un contrat d'assurance spécifique.



## • Changer de contrat est-ce compliqué ?

Pas du tout, désormais, après 1 an d'engagement, à tout moment, sans frais, vous pouvez changer vos contrats. Mieux encore, nous nous chargeons de tout. Vous n'avez rien à faire.

## PRÉVOYANCE

### • Responsabilité Civile

La Responsabilité Civile obligatoire vous permet la prise en charge financière des dommages et que vous pourriez causer à un tiers lors d'un accident.

### • Protection Juridique

Vous avez subi un préjudice et vous estimez devoir obtenir réparation auprès d'un tiers ? Votre contrat vous aidera à faire valoir vos droits.

### • Garanties Accident de la Vie

La garantie accidents de la vie (GAV) est une assurance qui vous protège en cas d'accident de la vie courante.

### • Garantie Obsèques

L'assurance obsèques permet d'organiser et d'anticiper le financement de vos funérailles.

### • Tempo Décès

Évitez à vos proches les difficultés financières suite à votre disparition ou un accident de la vie.